



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2020

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 mai 2020

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Bruno AVEQUE, Brigitte ARNAUD, Jean-Luc BASSET, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET, Michel VACCON, Nadine VERNEY et Elvina SAVIOUX

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune :
www.mairie-de-vaujany.fr

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

La liste conduite par Monsieur Yves GENEVOIS a obtenu 11 sièges à l'issue du résultat des élections du 15 mars 2020.

Sont élus :

- | | |
|----------------------------|---------------------------|
| ⇒ Madame Brigitte ARNAUD | ⇒ Madame Valérie MARTINET |
| ⇒ Monsieur Bruno AVEQUE | ⇒ Madame Mariane MICHEL |
| ⇒ Monsieur Jean-Luc BASSET | ⇒ Madame Elvina SAVIOUX |
| ⇒ Monsieur Eric DOURNON | ⇒ Monsieur Michel VACCON |
| ⇒ Monsieur Yves GENEVOIS | ⇒ Madame Nadine VERNEY |
| ⇒ Monsieur Jacques JOUANS | |

Après que les nouveaux élus à l'appel de leur nom aient été installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux et conformément aux dispositions de l'article L2122-8 du code général des collectivités locales, la séance est tenue sous la présidence de Madame Mariane MICHEL, doyenne d'âge du Conseil Municipal.

Madame Elvina SAVIOUX, benjamine de l'assemblée, est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

- Le Conseil Municipal procède à l'élection du Maire, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés :

Monsieur Yves GENEVOIS s'est porté candidat.

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1 bulletin blanc

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Monsieur Yves GENEVOIS ayant obtenu 10 voix, soit la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été installé.

- Le Conseil Municipal décide de fixer le nombre d'adjoints au Maire, en application des dispositions légales, sans que ce nombre ne puisse excéder 30% de l'effectif du Conseil Municipal, soit **3 adjoints**.
- Le Conseil Municipal procède à l'élection des Adjoints au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue :

○ **Élection du Premier adjoint**

Madame Mariane MICHEL s'est portée candidate.

Premier tour de scrutin

- Nombre de bulletins : 11
- À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2 bulletins blancs
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9
- Majorité absolue : 6.

Madame Mariane MICHEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Première adjointe.

○ **Élection du Deuxième adjoint**

Monsieur Michel VACCON s'est porté candidat.

- Premier tour de scrutin
- Nombre de bulletins : 11
- À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1 bulletin blanc
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

Monsieur Michel VACCON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Deuxième adjoint.

• **Élection du Troisième adjoint**

Monsieur Jean Luc BASSET s'est porté candidat.

Premier tour de scrutin

- Nombre de bulletins : 11
- À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2 bulletins blancs
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9
- Majorité absolue : 6

Monsieur Jean Luc BASSET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Troisième adjoint.

- Le Conseil Municipal procède à la formation des commissions comme suit :

COMMISSIONS	MEMBRES
FINANCES et GESTION ADMINISTRATIVE DES DOMAINES du territoire de la commune	<u>Vice-Président :</u> Jean Luc BASSET <u>Délégués</u> Valérie MARTINET Jacques JOUANS Eric DOURNON Bruno AVEQUE
TRAVAUX ET EQUIPEMENTS DU TERRITOIRE COMMUNAL ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE FLEURISSEMENT	<u>Vice-Président :</u> Michel VACCON <u>Délégués</u> Mariane MICHEL Brigitte ARNAUD Elvina SAVIOUX Eric DOURNON Nadine VERNEY Jacques JOUANS
URBANISME	<u>Vice-Président :</u> Michel VACCON <u>Délégués</u> Brigitte ARNAUD Jean Luc BASSET Eric DOURNON Mariane MICHEL Elvina SAVIOUX Nadine VERNEY Valérie MARTINET Bruno AVEQUE Jacques JOUANS
CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES	<u>Titulaire :</u> Brigitte ARNAUD <u>Suppléant :</u> Elvina SAVIOUX

<p>COMMISSION COMMUNALE DE SECURITÉ</p>	<p>Vice-Président : Michel VACCON</p> <p>Délégués Mariane MICHEL Eric DOURNON Nadine VERNEY Jacques JOUANS</p>
<p>VIE LOCALE</p> <p>VIE LOCALE CULTURE LIEN SOCIAL – LOGEMENT POLE ENFANCE VIE SCOLAIRE</p>	<p>Vice-Présidente : Mariane MICHEL</p> <p>Délégués Valérie MARTINET Elvina SAVIOUX Brigitte ARNAUD Nadine VERNEY Jacques JOUANS</p>
<p>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE</p> <p>SPORTS ET LOISIRS EVENEMENTIEL</p>	<p>Vice-Président : Bruno AVEQUE</p> <p>Délégués : Jean Luc BASSET Valérie MARTINET Eric DOURNON Elvina SAVIOUX Nadine VERNEY</p>
<p>COMMUNICATION</p>	<p>Vice-Présidente : Bruno AVEQUE</p> <p>Délégués Mariane MICHEL Eric DOURNON Valérie MARTINET Elvina SAVIOUX Nadine VERNEY</p>
<p>COMITE TECHNIQUE COMITE HYGIENE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL</p>	<p>Président : Yves GENEVOIS</p> <p>Représentants titulaires : Brigitte ARNAUD Michel VACCON</p> <p>Représentants suppléants : Mariane MICHEL Jacques JOUANS</p>

- Le Conseil Municipal procède à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres et de concession et déclare élus à l'unanimité les membres comme suit :

Membres titulaires

Michel VACCON
Bruno AVEQUE
Brigitte ARNAUD

Membres Suppléants

Mariane MICHEL
Jean Luc BASSET
Eric DOURNON

- Le Conseil Municipal désigne Monsieur Yves GENEVOIS, Maire, en tant que délégué du Conseil Municipal au sein de la Communauté de Communes de l'Oisans (CCO) et Madame Mariane MICHEL – second dans l'ordre du tableau, suppléante.
- Le Conseil Municipal désigne Madame Brigitte ARNAUD et Monsieur Michel VACCON délégués titulaires, et Messieurs Jacques JOUANS et Yves GENEVOIS délégués suppléants au Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans (SACO).
- Le Conseil Municipal désigne Monsieur Michel VACCON délégué titulaire, et Madame Elvina SAVIOUX déléguée suppléante au Comité syndical de Territoire d'Energie Isère (TE38).

- Le Conseil Municipal désigne Madame Elvina SAVIOUX, déléguée titulaire et Madame Valérie MARTINET, déléguée suppléante au sein de l'association Espace Belledonne.
- Le Conseil Municipal désigne les membres du Conseil d'Administration, de l'Assemblée Générale et du Comité de contrôle analogue de la Société Publique Locale Oz-Vaujany comme suit :

CONSEIL D'ADMINISTRATION	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	COMITE DE CONTRÔLE ANALOGUE
Yves GENEVOIS Jean Luc BASSET Erie DOURNON Valérie MARTINET Elvina SAVIOUX	Bruno AVEQUE	Jacques JOUANS

- Le Conseil Municipal désigne Monsieur Jacques JOUANS pour représenter la Commune de Vaujany au sein des Assemblées Générales des copropriétés « La Fare », « Le Crystal Blanc » et « Le Saphir ».
- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser à Monsieur Yves GENEVOIS, Maire, un certain nombre de délégations de décisions afin de favoriser la bonne administration communale.
- Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à recourir au service remplacement du Centre de Gestion de l'Isère et de recruter autant que de besoin, des agents non-titulaires à titre occasionnel ou saisonnier, afin de remplacer des agents momentanément indisponibles.
- Le Conseil Municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, au taux de 25,5% de l'indice brut mensuel 1027 de la fonction publique, et de majorer cette indemnité de 50 % conformément à l'article L 2123-22 du code général des collectivités (majoration liée au classement de la Commune de Vaujany comme station touristique), fixant ainsi le montant de l'indemnité mensuelle brute à : $991,80 + 495,90 = 1487,70$ €.
- Le Conseil Municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoints, au taux de 9,9% de l'indice brut mensuel 1027 de la fonction publique et de majorer cette indemnité de 50 % conformément à l'article L 2123-22 du code général des collectivités (majoration liée au classement de la Commune de Vaujany comme station touristique), fixant ainsi le montant de l'indemnité mensuelle brute à : $385,05 + 192,52 = 577,57$ €.
- Le Conseil Municipal décide d'attribuer des frais de représentation à Monsieur le Maire et fixe ce montant à 3 000 € maximum par an.



Le Maire,

Yves GENEVOIS